



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

une contrebasse solo

Concours le jeudi 16 mars 2023

Le pupitre des contrebasses comprend deux solistes qui peuvent être amenés à jouer côte à côte.

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 9h15). Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le lundi 6 mars 2023 au plus tard.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442
Archet français ou allemand, accord orchestre

1^{er} tour :

BOTTESINI : Concerto n°2 : 1^{er} mouvement avec cadence

+ Traits d'orchestre au choix des membres du jury dans la liste ci-dessous

2^e tour :

FRYBA : Suite im Alten still, Allemande sans reprise

+ Traits d'orchestre au choix des membres du jury dans la liste ci-dessous

3^e tour :

BOTTESINI : Concerto n°2 : 2^{ème} mouvement

+ Traits d'orchestre au choix des membres du jury dans la liste ci-dessous

Traits d'orchestre (téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements ») :

MOZART : Symphonie n°40 : 1^{er} mouvement
HAYDN : Symphonie n°88
BEETHOVEN : Symphonie n°5 : 3^{ème} mouvement
STRAUSS : Ein Heldenleben
BRUCKNER : Symphonie n°7 : 1^{er} mouvement
MAHLER : Symphonie n°2 : 1^{er} mouvement
BERNSTEIN : Symphonic dances, mesure 644 à 684
GINASTERA : Variaciones Concertantes n°11
HAYDN : Symphonie n°31
VERDI : Rigoletto
STRAVINSKY : Pulcinella
BACH : Badinerie
MOZART : La Flûte enchantée, Ouverture

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.
Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail le dimanche 12 mars 2023 au plus tard à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : dès que possible, à déterminer d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération :

En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à l'indice brut 809 (3 220,42 €) ou 826 (3 283,57 €). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.

Compléments de rémunération :

- Indemnité de fonction : 219.05 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12^{ème} du traitement mensuel brut /mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90.47 €/mois
- Forfait audiovisuel : 1800 €/an
- Avance sur redevance : 200 €/an
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Versement forfait mobilité durable
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle
- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS